

COMMUNE DE SAINT-JUST-CHALEYSSIN

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JUIN 2011

L'an deux mille onze, le dix sept du mois de Juin, le Conseil Municipal s'est réuni en la Maison Commune sur convocation individuelle adressée le sept Juin sous la présidence de Monsieur Raymond BERTHIER, Maire de St-Just-Chaleyssin

Sont présents : (13) BERTHIER Raymond, ROCHET Michel, SAUGEY-HUGOU Isabelle, GALLON Gérard, GOYET Philippe, GONCALVES David, BROSSARD Raymond, BOUVARD Paul, BARJON Isabelle, SABIO Elisabeth, MUSTI Murielle, BROSSARD Marguerite, MURGEAT Cécile

Absents excusés : (5) MICHAUD Jean-Paul a donné pouvoir à BERTHIER Raymond, NIVON Michel, NABEL Christiane, RIOU Christophe a donné pouvoir à ROCHET Michel, BOUVIER Florence

Absente : (1) PARAS Sylvie

Nombre de pouvoir : 2

Secrétaire : BARJON Isabelle

ELECTIONS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur BERTHIER Raymond, Maire, a ouvert la séance,

Il a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir respectivement MM ROCHET Michel et BROSSARD Marguerite, MURGEAT Cécile, GONCALVES David

Monsieur le Maire a indiqué que conformément à l'article L 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire cinq délégués et trois suppléants.

Monsieur le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

ELECTION DES DÉLÉGUÉS

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 13

Nombre de votants : 15 dont deux pouvoirs

Nombre de suffrage exprimés : 15

Nombre de suffrages recueillis par chaque candidat :

ROCHET Michel 15

MICHAUD Jean-Paul 15

BERTHIER Raymond 15

SAUGEY-HUGOU Isabelle 15

NIVON Michel 14

Ont été proclamés élus :

ROCHET Michel

MICHAUD Jean-Paul

BERTHIER Raymond

SAUGEY-HUGOU Isabelle

NIVON Michel

... / ...
17/06/2011

ELECTION DES SUPPLÉANTS

Nombre de conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 13

Nombre de votants : 15 dont deux pouvoirs

Nombre de suffrage exprimés : 15

Nombre de suffrages recueillis par chaque candidat :

BROSSARD Marguerite..... 15

GALLON Gérard..... 14

GONCALVES David..... 14

Ont été proclamés élus :

BROSSARD Marguerite

GALLON Gérard

GONCALVES David

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 Mai 2011

(R. BERTHIER) Le compte rendu du 27 Mai 2011 est adopté à l'unanimité.

Sont présents : **(14)** BERTHIER Raymond, ROCHET Michel, SAUGEY-HUGOU Isabelle, GALLON Gérard, GOYET Philippe, GONCALVES David, BROSSARD Raymond, NABEL Christiane, BOUVARD Paul, BARJON Isabelle, SABIO Elisabeth, MUSTI Murielle, BROSSARD Marguerite, MURGEAT Cécile

Absents excusés : (4) MICHAUD Jean-Paul a donné pouvoir à BERTHIER Raymond, NIVON Michel, RIOU Christophe a donné pouvoir à ROCHET Michel, BOUVIER Florence

Absente : (1) PARAS Sylvie

MISE A DISPOSITION PERMANENTE DE BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS AFFECTES AU FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCE « MEDIATHEQUE-BIBLIOTHEQUES » A LA CCCND : ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Vu la délibération n° 2011-01 du 4 Février 2011 faisant l'objet de l'évaluation définitive des transferts de charges « Enfance/Jeunesse », « Bibliothèque » et « EHPAD Les Colombes »,

Vu la mise à disposition de biens communaux nécessaires au fonctionnement des services transférés ;

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser par une convention la mise à disposition permanente à la CCCND des biens mobiliers et immobiliers affectés au fonctionnement du service « Bibliothèque » dans le cadre du transfert de compétence « médiathèque/bibliothèques »;

Le Conseil Municipal, après avoir voté, adopte à l'unanimité, le projet de convention, ci-joint, de mise à disposition permanente à la CCCND des biens mobiliers et immobiliers affectés au fonctionnement du service « bibliothèque » dans le cadre du transfert de compétence « médiathèque/bibliothèque ».

**RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION A –
N° 733 AU LIEUDIT « LE CHANA »**

Vu la parcelle située au lieudit « Le Chana » cadastrée section A – n° 733, longeant les voies communales n° 1 et n° 13, d'une superficie de 622 m² frappée d'alignement suite à la réalisation d'un lotissement de quatre lots au nom de Monsieur et Madame MOULIN Roger,
Considérant que cette parcelle cadastrée section A – n° 733, d'une superficie de 622 m², au lieu dit « Le Chana » doit être cédée à la commune ;

Le Conseil Municipal :

- . accepte la rétrocession à la commune à titre gratuit de la parcelle cadastrée section A – n° 733, d'une superficie de 622 m² appartenant à Monsieur et Madame MOULIN Roger domiciliés 115 rue Chante le Vent 38540 ST-JUST-CHALEYSSIN.
- . Dit que cette parcelle sera rétrocédée par acte notarié passé en l'Etude de Me Olivier MOINE à ST GEORGES D'ESPERANCHE.
- . Dit que les frais de l'acte notariés seront à la charge de Monsieur et Madame MOULIN Roger,
- . Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié relatif à la rétrocession de la parcelle cadastrée section A – n° 733, d'une superficie de 622 m² située au lieudit « Le Chana ».

**CESSION D'UN ANCIEN FOSSE ENTRE LES PROPRIETES GALLON ET
TRONCALE AU LIEUDIT « ST GERMAIN »**

Un ancien fossé inscrit sur le plan cadastral entre la propriété de Mr et Mme GALLON Nicolas, cadastrée section A – n° 632, et celle de Mr et Mme TRONCALE Denis, cadastrée section A – n° 1144, au lieudit « St Germain » n'est plus existant sur le terrain et semble inutile vu la configuration des parcelles et de la voie « Montée de Gravetan ».

Vu la demande de Mr et Mme GALLON Nicolas et Emilie, domiciliés 250 montée de Gravetan 38540 ST-JUST-CHALEYSSIN, dans laquelle ils souhaitent acquérir ce tènement jouxtant leur propriété ;

Considérant que cet ancien fossé n'est plus existant sur le terrain,

Le Conseil Municipal

- . décide de rétrocéder à titre gratuit le tènement représentant un fossé sur le plan cadastral entre les parcelles cadastrées section A n° 632 et n° 1144, au lieudit « St Germain ».
- . Dit que ce terrain sera rétrocédé par acte notarié en l'étude du notaire de Monsieur et Madame GALLON Nicolas et Emilie.
- . Dit que les frais notariés seront à la charge de Mr et Mme GALLON Nicolas et Emilie.
- . Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié relatif à la rétrocession du fossé passant au plan cadastral entre les propriétés cadastrées section A n° 632 et n° 1144, au lieudit « St Germain ».

REVISION DES TARIFS DE CHAQUE PRESTATION

REVALORISATION DU PRIX DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE A COMPTEUR DU 1^{er} SEPTEMBRE 2011

(R. BERTHIER) Monsieur le Maire propose de modifier le prix du repas au restaurant scolaire pour l'année 2011- 2012.

Vu la modification de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 – article 82 – relative aux libertés et responsabilités locales notamment le régime de fixation de la tarification des cantines scolaires ;

Vu les nouveaux critères pour calculer les tarifs de restauration scolaire, en fonction du coût, du mode de production des repas et des prestations servies ;

Considérant que le prix d'achat du repas confectionné par le traiteur est de 3,55 € par enfant, que son augmentation est indexée sur l'indice des prix à la consommation et que le prix de vente actuel du repas est de :

- 3,60 € par enfant
- 5,00 € pour les enseignants et intervenants
- 1,80 € de participation pour l'accompagnement des enfants allergiques

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer, et d'appliquer à compter du 1^{er} Septembre 2011, le prix du repas à la cantine scolaire à :

- **3,70 € pour les enfants de l'école élémentaire**
- **5,10 € pour les enseignants et intervenants.**
- **1,85 € de participation pour l'accompagnement des enfants allergiques**

MAINTIEN DES TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

(R. BERTHIER) Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de la garderie périscolaire.

- Compte tenu de la grosse augmentation faite l'an passé, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la garderie périscolaire.
- Les tarifs appliqués sont :
-

Pour une utilisation occasionnelle : - 2,50 € le ticket pour le matin
- 2,50 € le ticket pour le soir

Pour une utilisation régulière, forfait mensuel :

Pour un enfant : - 25 € la carte pour le matin
- 25 € la carte pour le soir

En cas de fratrie :

Pour le premier enfant : - 25 € la carte pour le matin – 25 € la carte pour le soir

Pour le deuxième enfant : - 18 € la carte pour le matin – 18 € la carte pour le soir

Pour le troisième enfant : - 15 € la carte pour le matin – 15 € la carte pour le soir

REVALORISATION DES PRIX DE LOCATION DES SALLES DE LA MAISON POUR TOUS, DE L'ESPACE MICHEL FOUREL ET DE LA ROTONDE

(R. BERTHIER) Le Conseil Municipal décide :

- De fixer les tarifs suivants pour la location de la Maison pour Tous, de l'espace Michel FOUREL et de la rotonde :
- D'appliquer ces nouveaux tarifs à la date de la réservation

... / ...
17/06/2011

MAISON POUR TOUS ET ESPACE MICHEL FOUREL

- Location pour les chaleyssinois : 500 €
- Location pour les personnes extérieures : 700 €
- Caution : 1000 €

ROTONDE

- Location pour les chaleyssinois : 200 €
- Location pour les personnes extérieures : 350 €
- Caution : 500 €

MAINTIEN DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE, COLUMBARIUM, LOCATIONS PERMANENCE PARLEMENTAIRE, APPARTEMENT « LES MURIERS », APPARTEMENT DE FONCTION

(R. BERTHIER) Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs des prestations suivantes :

CIMETIERE, COLUMBARIUM

Cimetière

<i>Superficie</i>	<i>2m²50</i>	<i>5 m²</i>
Pour 15 ans	250 €	500 €
Pour 30 ans	500 €	800 €

Columbarium

Pour les cases hors sol

Pour une durée de 15 ans : 500 €
Pour une durée de 30 ans : 800 €

Pour les cases enterrées

Pour une durée de 15 ans : 230 €
Pour une durée de 30 ans : 350 €

MAINTIEN DES TARIFS DES LOCATIONS : PERMANENCE PARLEMENTAIRE, APPARTEMENT « LES MURIERS », APPARTEMENT DE FONCTION

Location permanence parlementaire : 160 €
Location Bâtiment Les Muriers : 305 €
Appartement de fonction : 450 € (400 € loyer + 50 € charges)

LOCATION DU PRESBYTERE

(R. BERTHIER) Un Diacre doit s'installer dans le presbytère de notre commune. Le Conseil Municipal décide de faire payer les charges relatives à l'habitation sur la base de sa consommation ainsi que la taxe d'habitation et l'assurance.

... / ...

17/06/2011

Informations diverses

BARBECUE GEANT AVEC CONCERT LE RESTAURANT « LE CHALEYSSIN »

(R. BERTHIER) Un barbecue géant avec concert sera organisé par le restaurant « Le chaleyssin » le 25 Juin 2011, de 20 H à 24 H. La gendarmerie est prévenue ainsi que le voisinage.

RAPPORT ANNUEL D'ASSAINISSEMENT

(R. BERTHIER) Le rapport annuel d'assainissement établi par SOGEDO est à la disposition des élus désirant le consulter.

DECLARATION DE PROSPECTION NOCTURNE DES COURS D'EAU

(INVENTAIRE ECREVISSE)

(R. BERTHIER) Dans le cadre de la démarche du 2nd contrat de rivière des 4 vallées du bas dauphiné, le Syndicat Rivières des 4 vallées a engagé une étude piscicole et astacicole sur le bassin versant. Le bureau d'études Gestion des espaces naturels TERE0 et l'association CRISE ont été mandatés par le Syndicat Rivières des 4 vallées (RIV4VAL) pour la réalisation de prospection écrevisse sur les cours d'eau.

Leur mission prévoit la prospection de 100 kilomètres sur tout le bassin parmi les 280 km de cours d'eau pérenne à fin avril 2011. Les 100 kilomètres seront ciblés sur les cours d'eau potentiellement favorables à l'écrevisse à pattes blanches. Ils prévoient de réaliser 2,5 km par nuit sur 40 nuits de prospections.

PLU (Plan Local d'urbanisme)

(R. BERTHIER) La prochaine réunion aura lieu le 23 Juin 2011 avec les services de l'Etat.

Objet : Présentation du diagnostic – Volet Environnement, par Monsieur Eric BRUYERE, REFLEX Environnement

Lors de la réunion du 9 Juin dernier, les élus ont décidé de ne pas intégrer le Grenelle II de l'environnement qui ne sera obligatoire qu'en 2016. Ils ont également étudié la perspective d'évolution des constructions et proposent de se limiter à 13 logements pour le PLH (Programme Local de l'Habitat) prenant en compte en particulier l'équilibre des logements sociaux sur la commune.

Les élus ont décidé d'autoriser 15 logements par an sur la commune avec planification des zones.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide de ne pas intégrer le Grenelle II de l'environnement dans Le PLU et de se limiter à 13 logements pour le PLH plus 15 logements par an avec planification des zones.

RECEPTION DES TRAVAUX DE LA COUR D'ECOLE

(R. BERTHIER) La réception des travaux de la cour d'école primaire est fixée au 20 Juin, à 17 H.

... / ...
17/06/2011

TOUR DE TABLE

Mme SAUGEY-HUGOU Isabelle

Changement d'horaires de l'école primaire

Le Conseil Général a accepté la demande de modification d'horaires des transports scolaires. Le démarrage des cours de l'école primaire aura lieu à 8 H 30 à la rentrée de Septembre 2011. Un arrêté du maire validera ce nouvel horaire. L'information a été donnée au Conseil d'Ecole le 14 Juin. Il faut prévenir les parents avant la fin Juin. Une refonte des horaires du personnel scolaire sera adaptée au planning du temps de la garderie qui sera moins long et du temps de la cantine qui sera prolongé.

Formation 1^{er} secours : Pour les CM2, une formation de 1^{er} secours sera faite en collaboration avec la Croix Rouge : Première intervention le 28 Juin pour deux classes.

Spectacle de fin d'année : La kermesse aura lieu le 24 Juin, à 17 H 30 au complexe sportif Bernard SAUGEY.

Pont de l'ascension 2012 : Les parents plus la mairie feront une demande à l'Académie.

Transport scolaire : L'arrêt du bus de la chapelle de St-Just sera déplacé sur le RD 36. Cet abri bus devrait être mis en place par le Conseil Général. Il faut déterminer l'emplacement. Monsieur le Maire doit s'en occuper. Les familles seront prévenues de cette modification.

St-Just infos : la revue de St-Just infos est prête à être distribuée.

Mr ROCHET Michel

Travaux de nettoyage – bâtiments scolaires : Les travaux de nettoyage des écoles seront réalisés du 15 au 30 Août car il y a des cours de soutien prévus sur la dernière semaine des vacances scolaires. Organisation à prévoir.

Extension du local technique : la réception des travaux de l'entreprise GABRIEL aura lieu le 24 Juin prochain.

Mise en conformité du nouveau gymnase : Monsieur BARBERET fait une proposition pour les travaux de remise en conformité pour handicapés du nouveau gymnase. Une vérification sera faite par un cabinet indépendant. Une partie financière devrait être prise en charge par Monsieur BARBERET, architecte.

Mme MURGEAT Cécile

Match de Basket : Beaucoup de personnes restent debout lors des phases finales de basket. Il s'avère qu'il n'y a pas assez de gradins dans le nouveau gymnase.

... / ...

17/06/2011

Mme BROSSARD Marguerite

Inauguration de l'orgue à l'église : Des remerciements sont adressés au Conseil Municipal dans le cadre du concert à l'église pour l'inauguration du nouvel orgue.

Réunion Economie et Développement : Le forum des entreprises aura lieu cette année à GRENAY.

Mme MUSTI Murielle

Séjour itinérant à vélo : Une demande de logement a été faite par la CCCND pour les jeunes qui réalisent le séjour itinérant à vélo le 20 Juillet 2011. Le clos MOUDRU sera mis à disposition.

Mme SABIO Elisabeth

Olympiades : Les olympiades se sont déroulées le 10 juin dernier. Tout c'est très bien passé. Des remerciements sont adressés pour la mise à disposition des locaux.

Mr GONCALVES David

Espace familles : Le projet d'évolution de l'espace familles est validé par le Conseil Municipal. Les travaux se dérouleront entre Juillet et Septembre.

Subventions associations : Les subventions annuelles des associations sont en cours d'étude.

Ont signé les membres présents